



LE FILLEIN

N°69
Janvier 2022

ENFANTS DE
MERIMANJAKA
5 Ruelle du chant de
L'Alouette
91730 MAUCHAMPS

Notre Assemblée Générale 2022

Bonjour madame, monsieur,

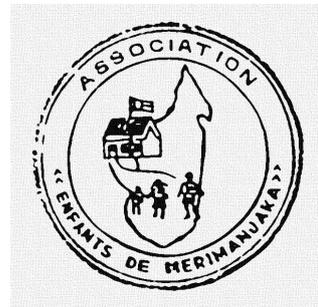
En cette fin d'année 2021, la situation sanitaire en France s'est beaucoup améliorée et cela devrait nous permettre de nous rencontrer « physiquement » très vite pour notre prochaine assemblée générale annuelle.

Il sera bien sûr, nécessaire de respecter les règles sanitaires que nous connaissons tous, et nous mettrons tout en oeuvre pour nous protéger.

En 2021, nous avons été contraints de nous réunir par écran interposée et nous avons depuis, appris à utiliser ces technologies de réunions.

Cette année, pour celles et ceux qui ne peuvent être avec nous physiquement, nous allons vous donner la possibilité de nous rejoindre par vidéo et de participer activement à notre AG, à nos débats.

Tous les adhérents peuvent se joindre à nous, sous réserve d'une inscription avant le 18 janvier 2022 pour nous permettre de vous envoyer le lien de connexion sur une adresse mail que vous nous aurez communiqué dans votre demande.



AG ORDINAIRE : ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 10 des statuts de notre association, nous avons le plaisir de vous convoquer à notre assemblée générale ordinaire annuelle, qui se tiendra :

Le samedi 22 janvier 2022 à 14h00.

2 rue Abbé ROLLAND À LANGRUNE sur MER (14830)

1. Accueil et présentation de l'AG.
2. Rapport moral du président.
3. Rapport financier du trésorier.
4. Point sur les relations avec les écoles et les autorités sur place. (Miara & Gérard).
5. Point sur les parrainages. (Gérard Bouget. Robert Oberto).
6. Les notes et le suivi des filleuls (Robert HUE)
7. Point sur la communication. Le fil EDM. (Joël Comminsoli).
8. La situation des post-bac et le financement de notre aide.
9. Questions diverses.

Cette assemblée générale sera suivie d'une assemblée générale extraordinaire

AG EXTRAORDINAIRE : ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 10 des statuts de notre association, nous avons le plaisir de vous convoquer à notre assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra :

Le samedi 22 janvier 2022 à la suite de l'assemblée générale ordinaire

2 rue Abbé ROLLAND À LANGRUNE sur MER (14830)

1. Accueil et présentation de l'AGE.
2. Élection des membres du bureau pour les 3 prochaines années
3. Proposition de changement d'adresse du siège de l'association.
4. Questions diverses.

